ZVMM1198

8011

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES (I.S.R.A.)

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE ET DE RECHERCHES VETERINAIRES

DAKAR-HANN

DEPARTEMENT DE RECHERCHES SUR LES PRODUCTIONS ET LA SANTE ANIMALES

RAPPORT DE MISSION

ETUDE DE LA FIEVRE DE LA VALLEE DU RIFT CHEZ LES BOVINS DANS LE DEPARTEMENT DE PODOR (DU 22 AU 28.01.90)

PAR A. FATI, M.M. LO ET Y. THIONGANE

I - BUTS

Cette mission, effectuée à Podor, a deux buts :

- d'abord recueillir des sérums pris au hasard chez des bovins (adultes essentiellement) pour une étude de la prévalence générale des anticorps antivirus de la FVR.
- et aussi prélever des sérums chez des veaux sentinelles identifiés et suivis depuis bientôt un an pour vérifier une éventuelle circulation du virus FVR.

II - ZONE D'ETUDE

Cette zone correspond au cours moyen du Fleuve Sénégal et appartient au demaine sahélien. Elle est caractérisée par une végétation naturelle du type steppe arbustive dominée par les acacias et les graminées, une pluviométrie faible (environ 300 mm à 600 mm), un climat tropical semiaride.

L'élevage, avec un cheptel bovin et ovin estimé respectivement à 145 000 et 280 000 têtes pour l'année 1988, reste une des occupations importantes de la population malgré les bouleversements survenus lors des grands aménagements hydroagricoles.

III - PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA MISSION

3.1 - Moyen

Honda Break 0149 EP 33

RESUME

224 sérums de bovins du Département de Podor ont été analysés par le test de séroneutralisation (sérum variable, virus constant) sur les cellules vero, et 60 se sont révélés positifs en anticorps dirigés contre le virus de la Fièvre de la Vallée du Rift, soit un pourcentage de 26,78.

Ce taux est apparu plus faible que celui observé chez les bovins du Département de Dagana.

Les résultats sont présentés en fonction du site de prélèvement et de la catégorie d'animaux (jeunes et adultes).

MOTS CLES : Fièvre de la Vallée du Rift, Sénégal, bovine, Séroprévalence, séroneutralisation, Région de Saint-Louis.

3.2 - Programme et déroulement

Le programme a été établi avant le départ par téléphone et des contacts ont été effectués directement sur place.

* Et la mission s'est déroulée comme suit :

- Le 22.01.90

Nous avons quitté Dakar à 10 heures et nous sommes arrivés à Podor aux environs de 20 heures après des escales à MPal, Saint-Louis et à Rosso Sénégal afin d'établir un programme de visites de troupeaux auprès des chefs de postes vétérinaires.

- Le 23.01.90

Nous avons prélevé 50 animaux appartenant à l'élevage de El Hadj Bayo du village de Dodel ($20~\rm km$ à l'Est de Ndioum).

Le mauvais état du parc de vaccination et les conditions climatiques (vents de sable) défavorables ont rendu ces prélèvements longs et difficiles.

En fin d'après-midi, des contacts ont été pris avec les A.T.E. responsables des postes vétérinaires de Aéré Lao et de Galoya et des sites comme Goléré et Galoya ont été retenus.

- Le 24.01.90

Des prélèvements ont pu être effectués au niveau de 3 troupeaux différents :

- 32 animaux appartenant à Moussa Demba BA à Galoya (Sous préfecture de Saldé)
- 61 animaux appartenant à Mata BONI à Goléré (sous préfecture de Cas-Cas).
- 31 animaux appartenant à El Hadji SOW à Tarédji (sous préfecture de Ndioum).

- <u>Le 25.01.90</u>

Des prélèvements ont été effectués à Thillé Boubacar sur 59 animaux appartenant à Mamadou Ousmane BA.

Une visite, effectuée à Niandane, a permis d'identifier 8 veaux qui doivent être retenus comme animaux sentinelles si leur séronégativité se confirme. Ces animaux appartiennent à Moustapha NIANG qui possède déjà des veaux sentinelles. Ces derniers, laissés en divagation n'ont pu être prélevés.

- Le 26.02.90

En compagnie de l'A.T.E. du poste vétérinaire de Rosso, 5 veaux sont identifiés comme animaux sentinelles au village de Mbagam. Ces animaux appartiennent à deux éleveurs différents, sont suivis par le même berger (voir tableau 2).

Ce troupeau de Mbagam est déjà retenu comme troupeau sentinelle depuis janvier 1989, mais seuls deux des anciens veaux sentinelles ont pu être prélevés sur 14.

Les autres sont en transhumance dans la zone du lac de Guiers.

Une visite effectuée en fin de journée à Diawlédji (forage de Niassanté) a permis de prélever trois veaux sentinelles (un ancien et deux nouveau) dans l'élevage de Djiby SOW.

- Le 27.01.90

Un nouveau troupeau de bovins sentinelles a été identifiés et cinq veaux ont été bouclés et saignés.

Ces animaux appartiennent à Oudy DIALLO (Voir tableau 2).

A la suite de contact avec Mr. FALL, A.T.E. de Ross-Béthio, un troupeau de bovins sentinelles sera choisi dans ce sous-secteur d'élevage et un éleveur a été identifié.

De plus, nous avons rencontré des difficultés pour la contention des bovins, liées au mauvais état des parcs de vaccination.

Rappelons également les mauvaises contions météorologiques (vents de sable ...) qui ont sévi dans cette zone.

V - OBSERVATIONS SUR LE TERRAIN

Nous avons observé un cas de clavelée chez un mouton à Goléré lors du marché hebdomadaire du mercredi.

Des cas d'avortements nous ont été signalés chez les petits ruminants par le Chef de Poste Vétérinaire de Ndioum. Mais l'élevage en question n'a pu être visité à cause de l'enclavement du lieu.

Le manque de moyens observé dans les différents postes vétérinaires visités est une donnée constante.

.../...

- Le 28.01.90

Nous avons prélevé et identifié 5 nouveaux veaux sentinelles à MPal dans l'élevage de Bassirou SY. Deux anciens veaux ont également été prélevés sur 11 animaux retenus en 1989.

3.3 - Prélèvements obtenus

Dans le Département de Podor, 241 bovins ont été saignés, répartis entre 6 sites.

Le suivi des troupeaux de bovins sentinelles a permis d'identifier et de prélèver 24 nouveaux veaux.

Toutefois, parmi les animaux retenus en 1989 dans les départements de Dagana et Podor, seuls cinq ont pu être saignés.

IV - DIFFICULTES RENCONTREES

Au niveau de certains sites (Goléré et Thillé Boubacar), les prélèvements ont été effectués en même temps que la campagne annuelle de vaccination contre la Peste bovine, la Péripneumonie et des maladies telluriques.

Ce fait n'a pas empêché de noter une réticence des éleveurs pour les prélévements de sang sur les animaux.

Une meilleure information doit être envisagée pour surmonter ces obstacles.

.../...

VI - TRAVAIL DE LABORATOIRE

6.1 - En cours de mission

La totalité des prélèvements effectués ont été centrifugés et les sérums récoltés, en cours de mission, dans les laboratoires de secteurs de Podor et de Dagana.

Ce premier traitement des prélèvements consiste en :

- une centrifugation du tube de prélèvement après rétraction du caillot, à 3 000 tours par minute (t/mm) pendant 10 minutes.
- récolte de sérum surnageant, jaunâtre, de façon stérile (sous la flamme) dans un tube à hémolyse de 5 ml.
 - conservation du sérum dans de la glace jusqu'au laboratoire de Hann.

6.2 - Laboratoire de Hann

Les sérums sont alors placés au congélateur (-20°C) jusqu'à leur utilisation en test de séroneutralisation (SN).

6.2.1 - Décomplémentation

Avant le test proprement dit, les sérums sont chauffés au bainmarie à 56°C pendant 30 mn.

6.2.2 - Séroneutralisation

Ce test est basé sur la mise en évidence de l'activité neutralisante ou non du sérum vis-à-vis de l'action cytopathogène de la souche virale Smithburn sur les cellules vero.

TABLEAU N° 1: PRELEVEMENTS DANS LE DEPARTEMENT DE PODOR

CATEGORIES DE BOVINS					
JEUNES		А	TOTAL		
_{o'} (1)	ç (2)	ď	ę		
7	11	3	29	50	
5	11	0	16	32	
8	7	2	44	61	
6	2	1	22	31	
9	7	7	36	58	
0	8	0	0	8	
35	46	13	147	241	
	o (1) 7 5 8 6 9	JEUNES of (1)	JEUNES A o' (1) Q (2) o' 7 11 3 5 11 0 8 7 2 6 2 1 9 7 7 0 8 0	JEUNES ADULTES o' (1) Q (2) o' Q 7 11 3 29 5 11 0 16 8 7 2 44 6 2 1 22 9 7 7 36 0 8 0 0	

⁽¹⁾ mâle

⁽²⁾ femelle

TABLEAU N° 2 : PRELEVEMENTS DES BOVINS SENTINELLES

LOCALITES	PROPRIETAIRES	N° ANIMAUX
Nian d ane	Moustapha NIANG	81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88
Mbagam	Amadou TALL Daouda DIOP	400 09, 89, 90, 24 93, 94
Rosso	Oudy DIALLO	95, 96, 97, 98, 99
Diawledji	Djiby SOW	380 48, 91? 92
MPal	Bassirou SY Seydou SY	100, 101, 103, 102, 104 400 60, 6.

VII - RESULTATS

La lecture des plaques de culture de cellules au microscope au bout de 72 heures, révèle 60 sérums positifs sur les 224 traités.

Ceci correspond à un pourcentage de 26,78.

Le taux d'infection dans le Département de Podor est plus faible que dans celui de Dagana.

A l'intérieur de la même zone, le taux d'infection varie. Nous notons ainsi :

TABLEAU N° 3

SITE DE PRELEVEMENTS	NOMBRE DE POSITIF	POURCENTAGE
DODEL	8	16,66
GALOYA	5	17,24
GOLERE	23	38,98
TAREDJI	11	40,74
THILLE BOUBACAR	11	20,75
NIANDANE	2	25

Le taux de positivité le plus élevé est retrouvé à Tarédji avec un pourcentage de 40,74 p 100.

Il existe 8 sérums de veaux positifs dans la zone de Podor, soit un pourcentage de 11,94 sur 67 sérums de veaux testés.

Pour ces 8 sérums, seul un test ELISA nous permettra de préciser s'il s'agit d'anticorps colostraux ou d'une nouvelle infection.

SERUMS DE PODOR - JANVIER 1990

N°	ESPECE	ELEVEUR	SEROLOGIE RVF SN
i		DODEL (Arrondissement Ndioum)	
256	AF	El Hadj BAYO	
257	AM	II III III III III III III III III III	+ + -
258	AF	ıı .	
259	AF	11	
260	AF	11	
261	AF	"	
262	AF	"	
263	AF	"	+ + +
264	AF	"	
265	AM	11	
266	JМ	"	
267	AF	11	+ + +
268	JF	11	
269	JF	11	
270	AM	11	
271	AF	11	
272	AF	n .	
273	AF	11	
274	AF	11	+ + -
275	JM	11	
276	JF	11	
277	JF	11	
278	AF	11	+ + +
279	AF	11	+ + +
280	AF	11	
281	AF	11	+ + +
282	JF	11	+ + +
283	AF	11	
284	AF	11	+ + +
285	AF	11	
286	JF	11	
287	AF	11	? ? ?
288	JM	11	
289	AF	11	
290	AF AF	11	
291	AF	11	
292	AF	11	
293	JF	11	
294	JF	11	+
295	JF	11	
296	JF	11	
1 2,3	"		
.1	l	L	

. į	1			
*4			DODEL	
			(Arrondissement Ndioum)	
	207	*		
	297 298	JM	El Hadj BAYO	
	298	JM	11	
	300	JM	"	
	301	AF JF	11	
	302	JM	"	
	303	AF	11	
	304	AF	11	
	305	AF	11	
1	,	_		+ + +
			CALOWA	
			GALOYA	
			(Arrondissement Saldé)	
	306	ATC		
	307	AF AF	Moussa Demba KA	
	308	AF	11	
-	309	AF	,,	+ + +
1	310	AF	11	
	311	AF	"	+ + +
1	312	JF	11	
	313	AF	"	
	314	JF	"	
	315 316	JF		
	317	AF JF	11	
1	318	AF		
	319	AF	11	
	320	AF	11	+ + +
	321	-AF	11	
	322	AF	11	+ + +
1	323	JM	11	
	324	JM	11	
	325 326	JF	11	
	327	AF	11 11	
ı	328	AF AF		+ + +
	329	JM		
	330	JF	11	
	331	JF	11	
	332	JM	n .	
	333	JF	11	
	334	JM	11	
	335	JF	11	? ? ?
	336 337	JF	"	
	331	JF	11	
]
1	l			
	ļ	İ		
4				
i				

		····			·····			
			GOLERE					1
1			(Arrondissement Cas-Cas)	1				
			(1111011012000110110 420 440)	→				ŀ
	<u> </u>							
	338	AF	Mata BONI		_	_		1
	339	AF	II III		+	+	+	İ
	340	JM	11	İ	_	<u>'</u>		İ
-			11		+			
	341	AF	,,			+	+	Ī
	342	AF	11		+	+	+	İ
	343	JF	11		_	-	-	
- -	344	AF	11		+	+	+	ŀ
1	345	JM	"		-	-	_	ŀ
	346	AM		i	_		-	ŀ
,	347	JF			-	-	_	
	348	JF	11	1				ľ
	349	AF	"		-	?	?	
1	350	JF	11		?	:		
	351	AF	"		+	+	+	-
	352	AF	11		_	_	-	
	353	AF	"	1	+	+	+	
	354	JМ	11	1	+	+	+	
	355	JM	11		_		-	
	356	AF	11			_		
	357	AF	11	1	+	+	+	ļ
	358	AF	11		_	_	<u>.</u>	
	250	AF	11		+	+	+	
	360	AF	11	1	_	_		1
-	361	AF	11	1	+	+	+	
	362	AF	11		+	+	+	
	363	JM	11	1	_	_	_	İ
	364	AF	11		+	+	+	ŀ
	365		11		+	+	+	
	366	. AF AF	11					
			11		_	_	-	[
-	367	AM	11		+	+	+	
	368	JF	П		_	_		
	369	AF	11		-		_	
	370	→ JM	11		-		-	
	371	AF	н		+	+	+	
	372	AF			-	-		
1	373	AF	"		_	_	?	
	374	AF	11	1	?	?	:	
	375	AF	11		_		-	
	376	AF	"		-	-	-	
	377	AF	11 11		-	_	-	
- -	378	AF	11 H		+	+	+	
1	379	AF			+	+	+	
1	380	JF	11 		-	_		1
	381	AF		1	-	-	-	1
	382	JM			-	-	-	
	383	JF		1	_	-	-	
	304	AF	"		+	+	+	
	385	AF	11		-	-	_	
	386	AF	11		+	+	+	İ
	387	AF	11		+	+	+	-
سلـــــــــــــــــــــــــــــــــــــ				L				

389 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398	AF AF AF AF AF AF AF AF	GOLERE (Arrondissement Cas-Cas) Mata BONI "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "	- - + - - + - -		
399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 425 426 427 428 429	AF JF AF AF JF AF AF AF AF AF AF AF AF AF AF AF AF AF	TAREDJI (Arrondissement de NDioum) El Hadj SOW "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "	+ - + + + ? + - + + - + - + - + -	+ + + + + + + + + + + + + + + + +	

		THILLE BOUBACAR			
].	IUITIE DOUDACAK	1		
· 				•	
430	JF	Mamadou O. BA	+	_	-
431	JM	11			-
432	AF	11	+	+	+
433	JM	11		_	_
435	AF	11	_		_
436	JM JM	11		_	
437	AF	11	+	+	+
438	JM	11	+	+	+
439	AF	11		_	
440	AF	11	+	+	***
441	AF	11	+	+	
442	AF	11	_	_	_
443	AF	11	_	_	_
444	AF	11	_	_	_
445	AF	11	+	+	+
446	AF	11	_	_	_
447	JF	11	_	_	
448	JF	11	_	_	_
449	AM	11	_	-	_
450	AF	tt	_	_	_
451	AF	11	_	_	_
452	AF	11	+	+	
453	JM	II			_
454	JM	11	_	_	_
455	AF	11	+	+	+
456	JM	11	_	_	
457	AM	11	_	****	_
458	- AF	11	+	+	+
459	AF	11	-		_
460	JF	11	-	_	_
461	AF	11	+	+	+
462	JF	н	_	-	_
463	AF	11	?	?	?
464	JF	11	-	_	_
465	AF	11			-
466	AM	n 	?	?	?
467	AM	!! 	+		_
468	AF	11 11	+	+	+
469	AF	11	+	+	+
470	AM	"			_
471	AF	11	+	+	+
472	AF	n	_	-	
473	AF	11	_	-	_
474	JF AF	11	-		_
475 476	JM	11		_	_
476	AF	11		_	_
477	AF AM	11	?	?	?
478	AM	ri .	+	: _	•
7//	***				
·	<u>L </u>				

i							
			THILLE BOUBACAR				
	480 481 482 483 484	AF AF AF AF	Mamadou O. BA	- - - +	- - - +	- - - +	
	484 485 486 487 488	AF AF AF AF	11 11 11	- + -	- + -	- + -	
			NIANDANE				
	489 490 491 492 493 494 495 496	JF JF JF JF JF		- + - + - +	- + - - + -	- + - - + -	
	. !						
,							
				-			